15e ANNEE. — NUMERO 199 — La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX) — VENDREDI 28 AOUT 1885

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inniwi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspexímus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE . .	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'*Agence suisse de Publicité* ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG, *69, rue des Epouses ;* Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.
Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LE PIUS-VEREIN
à Einsiedeln

III

Dernière journée

La séance de ce jour marquera dans les annales de l'Association. Elle a donné un successeur à M. le comte Scherer-Boccard, et elle a manifesté dans l'unanimité des suffrages *qui ont accueilli l'élection de* M. Adalbert Wirz le consolant esprit d'unité qui règne au sein du Pius-Verein suisse, malgré la diversité de langue et de race, malgré les barrières cantonales.

Une communion générale avait dès les premières heures du matin réuni les membres de l'Association autour de la Table sainte. L'office pontifical fut célébré par le Rmo Prince-Abbé, après qu'un digne religieux de l'Abbaye, le R. P. Léodegard Stirnimann, nous eut fait entendre la parole de Dieu dans une longue et substantielle allocution.

La séance de l'Assemblée générale s'ouvre par le salut chrétien qui est en même temps celui du Pius-Verein : Loué soit Jésus-Christ, à jamais !

M. le doyen Ruggle, vice-président, fait connaître en excellents termes à l'assemblée le choix que lui propose le Comité central. Des acclamations unanimes accueillent le nom de M. Adalbert Wirtz et la voix du canon salue le nouveau président.

On passe ensuite aux tractanda de la séance. La parole est donnée en premier lieu à M. le chanoine *Schorderet,* qui expose *la question de la presse avec une* éloquence tout apostolique et avec cette ardeur de conviction qui lui est habituelle et que sa parole chaleureuse ne tarde pas à communiquer à l'assemblée. Un Allemand a dit : Cet orateur est à la fois enthousiaste et *enthousiasmant.* Le cadre restreint de ce compte-rendu ne nous permet pas de donner ce discours *in extenso ;* nous nous bornerons à en esquisser les pensées principales, avec l'espoir cependant que les excellentes choses dites à Einsiedeln seront l'objet d'une publication plus étendue et surtout seront prises en sérieuse considération par les catholiques agissants. Nous savons, d'ailleurs, que sur la demande d'un grand nombre le Comité central a décidé de faire éditer en brochure plusieurs des rapports présentés à l'assemblée, entre autres la remarquable étude de M. le curé Müller.

Au-dessus de toutes ces questions, il faut en convenir, la question de la presse prime et devient plus que jamais d'une saisissante actualité. C'est ce que M. le chanoine Schorderet a fait ressortir dans un de ces discours où il sait, par un puissant relief, rendre toujours nouvelle une question qui peut sembler rabattue. C'est que, ainsi qu'il l'a dit, une question domine toutes les autres. La concentration se fait de plus en plus autour du drapeau de Jésus-Christ et de la Croix, d'un côté, et, de l'autre, autour du drapeau de la Révolution. Toutes les forces vives de notre siècle se partagent entre ces deux camps et se préparent aux batailles définitives.

Or, ajoute l'orateur, quelle est l'arme dont se servent les acteurs de cette lutte *gigantesque ? C'est la presse, arme puis*sante, la plus puissante après la prière, qui est la puissance même de Dieu. Jusqu'à présent, qui osera le nier, cette puissance de la presse n'a-t-elle pas servi surtout l'erreur contre la vérité ? N'est-ce pas la Révolution qui, la première, en a eu l'intelligence ?

Il ne faut pas s'en étonner. Depuis le péché originel, toutes les forces créées ont dû être baptisées avant de servir au bien. Cette puissance de la presse doit à son tour recevoir le baptême chrétien pour répandre les enseignements du Souverain-Pontife, pour donner un écho puissant à la voix de l'épiscopat, pour propager la vérité qui rend libre, la vérité qui révèle Jésus-Christ. La presse, j'en ai la conviction, sera le grand instrument de la victoire de l'Eglise au vingtième siècle (applaudissements).

Toutes les puissances humaines, dans les sphères de leur activité naturelle et surnaturelle, se servent de la presse. La presse s'est rendu tributaires toutes les forces et inventions prodigieuses de ce siècle. La poste, la vapeur, l'électricité sont à son service. Hélas ! nous n'avons pas assez connu *et employé cette force* immense, dont nos adversaires ont usé pour attaquer le sacerdoce, pour détruire les croyances, pour saper le christianisme avec une rage digne de l'enfer. Pourquoi ne nous en servirions-nous pas à notre tour pour rappeler à la société menacée les véritables destinées de l'homme et pour la ramener à son but, qui est la restauration du règne de Jésus-Christ ?

C'est à cette fin que nous avons consacré notre vie tout entière. Nous voulons christianiser cette force de la presse ; nous voulons montrer quelles ressources puissantes elle peut donner à la défense de l'Eglise si les catholiques savaient s'en emparer et s'en servir. Hélas ! combien de catholiques vont porter aux publications malsaines leur temps et leur argent, et ne s'occupent de la presse catholique que pour la critiquer, quand il faudrait agir !

Notre devoir est tout tracé. Les Souverains-Pontifes ont parlé. Ecoutons la voix de Pie IX, la voix de Léon XIII. Dans presque tous les enseignements de Léon XIII, nous retrouvons son intention de discipliner cette puissance de la presse et de la mettre au service de la hiérarchie catholique.

Est-ce que ces appels du Souverain-Pontife ne seront pas entendus des catholiques de la Suisse ? Après la voix du Pape, celle de l'épiscopat a redit les mêmes enseignements. Vous avez lu l'admirable lettre pastorale des évêques d'Autriche ; vous n'avez qu'à vous souvenir aussi du pressant appel de l'épiscopat suisse qui, il y a plus de dix ans déjà, suppliait les fidèles des divers diocèses de lutter contre la mauvaise presse *en se servant du puissant instrument de la* bonne presse.

Avec le Pape, avec l'épiscopat, les hommes d'Etat les plus éminents vous disent à leur tour les services que rend la bonne presse à la société. En un mot, si la puissance de la presse parvient à être comprise de tous les catholiques, si la vérité est ainsi répandue dans le monde, c'est le salut du monde qui se prépare. (Applaudissements.)

Je termine ces considérations en vous proposant des résolutions qui, je l'espère, ne resteront pas à l'état de simples vœux. Le Pius-Verein, ce grain de sénevé qui est devenu un grand arbre abritant toutes les œuvres du dévouement catholique, le Pius-Verein a pris aussi sous son patronage cette belle œuvre de la presse catholique. Ses nombreuses assemblées ont déjà ratifié les résolutions que je vous présente. Vous les reprendrez en sous œuvre.

1° Que les catholiques de la Suisse veuillent bien encourager et soutenir la presse catholique, par des abonnements, par des sacrifices, qu'ils s'associent dans ce but à l'Œuvre de Saint-François de Sales et viennent en aide à l'Œuvre de Saint-Paul, dont le but est d'élever la presse à la hauteur d'un apostolat.

2° Qu'ils veuillent bien aider de leurs prières les écrivains catholiques, nouveaux croisés qui tiennent haut le drapeau de Jésus-Christ.

La prière, nous en avons des exemples, peut produire la conversion des écrivains mêmes qui ont mis leur plume au service de l'enfer. La prière peut donner à l'Eglise de nouveaux Paul.

3° Qu'ils repoussent les publications malsaines de la presse antireligieuse et travaillent à les expulser de partout, dans la mesure de leurs forces.

Je place ces résolutions dans vos âmes et dans votre mémoire et j'ai la confiance qu'elles survivront à cette fête. (Vifs applaudissements).

M. le doyen *Ruggle*, président de l'Assemblée, expose ces résolutions en langue allemande et les recommande à la ratification des membres présents, ainsi qu'au dévouement de tous les catholiques.

M. le chanoine *Gianola,* de Lugano, apporte à l'assemblée le témoignage des sympathies toutes spéciales de Mgr Lachat, dont il décrit l'entrée triomphale dans le Tessin. Ce canton possède, en la personne de l'illustre confesseur de la foi, un nouveau Nicolas de Flue qui apaisera les divergences passagères et rétablira l'unité parmi ses nouveaux diocésains. L'orateur parle ensuite du projet de fondation d'une Université catholique à Fribourg et considère cette création comme un complément nécessaire *des efforts des catholiques* suisses pour conquérir la liberté d'enseignement.

M. Ernest *Feigenwinter,* avocat à Bâle, traite avec une grande hauteur de vues la question de l'influence des doctrines matérialistes sur le droit pénal. Il flagelle de main de maître les acquittements scandaleux qui se produisent partout, depuis que le droit n'est plus une émanation de la vérité éternelle, et est devenu le jouet des théories et des spéculations d'une prétendue science qui a fait divorce avec la croyance en un Dieu de justice récompensant le bien et punissant le mal.

Le R. P. Augustin *Gmür,* président des associations ouvrières, expose dans un langage populaire et sympathique les détails de cette œuvre si importante de nos temps. On sait quelle extension considérale ont pris en Allemagne les *Gesellen-Vereine* et combien la vie catholique en a été fortifiée. C'est là le remède souverain contre les envahissements du socialisme. L'assemblée témoigne hautement de ses sympathies pour le vaillant directeur des œuvres ouvrières dans la Suisse allemande.

M. Rodolphe *de Reding,* de Schwyz, présente un tableau réussi de la position de la femme dans la société. Son discours est d'une application saisissante aux maux dont souffre la société moderne, et les conclusions pratiques du jeune et sympathique orateur sont à plusieurs reprises soulignées par les bravos de l'assistance.

M. l'abbé *Massara,* de Milan, l'un des rédacteurs de l'*Osservatore cattolico,* fait une exposition des plus attachantes des difficultés de la situation des catholiques italiens sous le régime actuel. D'un accent ému, il retrace la position critique faite à la papauté en présence de la spoliation de la Propagande et des empiètements du pouvoir civil. Il réclame le concours des prières et des sympathies des catholiques suisses en faveur de leurs frères d'au-delà des Alpes, et affirme la fidélité des catholiques italiens à la personne du Souverain-Pontife Léon XIII et à la sainte Eglise. L'assemblée applaudit à ces déclarations.

M. *Birol,* professeur à l'Ecole normale

Dépêches télégraphiques

TOULON, 26 août.

Dix décès cholériques depuis hier matin.

MADRID, 26 août.

Il y a eu hier en Espagne 4969 cas de choléra et 1547 décès.

HYÈRES, 26 août.

Un service en l'honneur de l'amiral Courbet a eu lieu dans la matinée à bord du *Bayard.* La cérémonie a eu un caractère intime.

Le cercueil a été ensuite débarqué et conduit à la gare, d'où il est parti pour Paris.

Les amiraux Duperré et Krantz ont prononcé quelques paroles au nom de l'armée de la marine.

MADRID, 26 août.

Le cercle militaire présidé par le général Salamanca a été fermé par ordre du gouvernement.

ST-PÉTERSBOURG, 26 août.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* parlant des heureux résultats qu'a eus l'an dernier l'entrevue de Skiernevice croit être en droit d'espérer que celle de Kremsier ne sera pas moins fructueuse, et resserrera toujours davantage les liens qui unissent l'Autriche et la Russie. L'absence de l'empereur Guillaume et de M. de Bismarck ne signifie d'ailleurs pas que l'intimité des rapports existant entre l'Allemagne et les deux autres empires se soit affaiblie.

VIENNE, 26 août.

D'après la *Correspondance politique,* M. de Giers et le comte Kalnoky n'ont pas pris part à la chasse organisée à l'occasion de l'entrevue des deux empereurs et pendant la durée de laquelle ils ont eu un long entretien.

Le czar a fait remettre son portrait au cardinal Furstenberg.

PARIS, 26 août.

Le journal *Paris* annonce que la mission militaire destinée à l'Annam sera prête à quitter Brest le 15 septembre. Elle comprendra une cinquantaine d'officiers de toutes armes.

PARIS, 26 août.

La dernière dépêche du général de Courcy fait connaître que les Pavillons-Noirs continuent à occuper le haut fleuve, mais qu'ils ne font aucune démonstration hostile.

Les pourparlers se poursuivent avec Luu-Vinh-Phuoc.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MADRID, 27 août.

Les principales villes d'Espagne se sont associées à la manifestation anti-allemande.

KREMSIER, 27 août.

Les hôtes russes sont partis hier soir à dix heures après une cordiale soirée d'adieux offerte par l'impératrice Elisabeth au château, et après avoir pris congé de l'empereur et des archiducs.

A la gare, le czar a crié à l'empereur François-Joseph, au moment du départ : Au revoir !

L'empereur d'Autriche a répondu : J'espère que ce revoir aura lieu bientôt.

LONDRES, 27 août.

Le *Daily-News* a une dépêche de Berlin annonçant que l'Allemagne a proclamé le protectorat allemand sur les îles Marshall, en Océanie.

L'Angleterre ne fera aucune objection contre cette prise de possession.

PARIS, 27 août.

Une dépêche du *Gaulois* dit que le gouvernement espagnol, satisfait des dispositions conciliantes de l'Allemagne, espère une solution pacifique.

de Zoug, parle de la liberté d'enseignement. Dans un discours rempli de faits, il retrace à grands traits l'état de la législation scolaire dans les différents cantons suisses, et conclut énergiquement à la reconnaissance de la liberté des pères de famille dans l'éducation de leurs enfants. L'Etat ne doit venir qu'en sous ordre, et jamais les catholiques ne reconnaîtront le principe païen « que les enfants appartiennent d'abord à la République, puis seulement aux parents. » Le révolutionnaire Danton a bien pu faire applaudir ce blasphème à la Convention, mais la conscience chrétienne ne cessera jamais de protester et de revendiquer les droits du père et de la mère sur l'éducation de leurs enfants.

Après ces discours, dont la variété indique clairement la nature de l'action du *Pius-Verein* dans la vie publique, la réunion générale est close par un discours du vénérable doyen Ruggle. C'est le moment de jeter un coup d'œil sur les œuvres accomplies, et sur celles qui sollicitent encore l'attention et le concours des catholiques. L'orateur ne manque pas de le faire, dans les termes les plus accessibles à l'intelligence de son auditoire.

Pour clôturer dignement la fête, l'assemblée se rend aux pieds de la Sainte-Vierge pour la remercier de la réussite de cette belle fête, et lui demander de continuer à étendre sa puissante protection sur l'association et la patrie.

Nouvelles suisses

Société des juristes

Comme nous l'avons annoncé, c'est à Aarau qu'était échu, cette année, l'honneur de recevoir la Société des juristes. D'après ce qui nous en revient la fête a parfaitement réussi. Elle a été fréquentée par une centaine de membres parmi lesquels on remarquait : MM. les juges fédéraux Morel, Roguin et Weber et M. le greffier du Tribunal fédéral Roth ; MM. les professeurs Kœnig, Zeerleder, de Berne ; M. le professeur Schneider, de Zurich, auteur comme on le sait du commentaire le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour sur le Code fédéral des Obligations.

La réception a été simple et cordiale. A leur arrivée le dimanche, les juristes ont été reçus dans la nouvelle salle construite par la ville d'Aarau pour les réunions, concerts, etc.

Deux Sociétés de chant ont alterné leurs productions aux applaudissements de la salle ; puis est venu un trio où M. Landolt, le célèbre ténor, a littéralement enthousiasmé ses auditeurs.

Le lendemain à huit heures précises, réunion dans la salle du Grand Conseil sous la présidence de M. Speiser, de Bâle. Dans l'ordre du jour, une question brûlante d'actualité : celle de savoir si les principes généraux du Code fédéral des Obligations s'appliquent aux matières réservées à la législation cantonale (transactions immobilières, prêts hypothécaires, etc.), ou si, au contraire, c'est également le droit cantonal dans sa partie générale qui fait règle pour ces sortes de contrats.

M. Schneider, juge d'appel à Aarau (ne pas confondre avec l'auteur du commentaire du Code fédéral des Obligations), opine pour la première solution, tandis que M. le professeur de droit, Roguin, à Lausanne, défend la seconde dans un travail soigné, d'une dialectique très serrée. M. Schneider, professeur à Zurich abonde dans les idées de ce dernier ainsi que le docteur M. Kœnig et M. Heuberger, avocat, à Brugg, auteur d'un travail tout récent et assez apprécié sur le conflit du Code fédéral des Obligations et des lois cantonales. Par contre, M. Haberstich, conseiller national et Monsieur Winckler, docteur à Lucerne, ce dernier avec certaines distinctions, appuient la manière de voir de M. le rapporteur Schneider.

En résumé on peut dire que l'opinion qui attribue aux cantons la compétence de régler tout ce qui a trait aux matières réservées même en ce qui concerne les conditions inhérentes à la formation de tout contrat, a été brillamment défendue. La thèse adverse moins bien présentée, semble pourtant celle qui est destinée à prévaloir devant le Tribunal fédéral. On sait qu'elle compte parmi ses adhérents, M. Hafner, juge fédéral, l'un des juristes les plus distingués de la Suisse. Elle a déjà été consacrée par un jugement de la cour d'appel de Zurich.

MM. les juges fédéraux présents, qui auraient pu nous en dire long, ont gardé de « Conrard le silence prudent ».

Aucune votation n'est intervenue, et chacun a été laissé à ses reflexions qui ont bientôt fait place à des préoccupations d'un ordre moins abstrait.

A 1 ½ h., départ pour l'établissement des bains de Schinznach par train spécial, dîner, discours de circonstance, morceaux d'orchestre, promenade à travers de ravissants ombrages au château de Habsbourg, rentrée à Aarau à 7 ½ h. A 8 ½ h., réunion de nouveau familière dans le Saalbau que la Société de musique d'Aarau fait résonner de ses accords que l'accoustique de la salle se charge de rendre fidèlement.

Beaucoup d'entrain, grâce surtout au discours plein de charmes et de poésie de M. le juge fédéral Morel.

Le lendemain mardi, la matinée est consacrée à la discussion d'une question d'assurance d'un caractère par trop spécial pour une réunion de juristes, puis banquet d'adieu à la Saalbau.

Somme toute, journées fructueuses, quoique quelques esprits chagrins reprochent à la Société des juristes la portée par trop platonique de ses résolutions et de ses vœux, ce qui ne l'empêche pas de faire de nombreuses recrues.

Un concours avait été ouvert ayant pour sujet l'interprétation des dispositions transitoires du Code fédéral des Obligations.

Trois travaux seulement, dont deux en allemand et un en français, sont parvenus au jury ; aucun d'eux n'a paru mériter le premier prix qui était de 400 fr. Néanmoins, le jury a décerné un premier prix de 300 fr. à M. le docteur Carlin, à Berne, et un second prix de 200 fr. à M. l'avocat Stœcklin, à Fribourg. Le premier travail, sauf erreur, sera publié aux frais de la Société.

Nous avons omis de dire que la fortune de la Société s'élève à 10,000 fr., c'est ce que nous ont appris les réviseurs désignés pour examiner les comptes de l'exercice, entre autres M. l'avocat Girod, de Fribourg.

Société philantropique suisse a Buénos-Ayres. — Le rapport de cette Société sur l'exercice de 1884 vient de paraître. Les sociétaires sont au nombre de 428 dont 54 dames et 5 membres honoraires ; ils appartiennent en grande partie au canton du Tessin. La Société a dépensé en secours de diverses nature et rapatriement la somme de 12,004 fr. 70. L'actif social s'élève à 73,741 fr. 80.

Au concours de section du tir de Lyon le premier prix a été obtenu par les *Armes-Réunies* de la Chaux-de-Fonds avec 327 points. Le prix consiste en une œuvre d'art en bronze d'une valeur de 500 francs. Le deuxième prix revient à la *Société Genevoise de tir de campagne* avec 311 points. Le prix consiste en une médaille d'or de 350 francs.

Militaires. — Les manœuvres d'ensemble des divisions III et V de l'armée fédérale, qui ont lieu les 14, 15 et 16 septembre, seront dirigées par M. le général Herzog.

Le Département militaire fédéral a désigné pour y assister huit juges de camp, qui fonctionneront également sous la direction du général Herzog.

Ce sont : MM. Lecomte, commandant de la IIe division ; Ceresole, commandant de la Ire division ; A Stocker, colonel d'infanterie ; Rud. Falkner, colonel d'artillerie ; Aug. Rudolf, instructeur en chef de l'infanterie ; Alf. Züricher, commandant de la 7e brigade d'infanterie de landwehr ; Ad. Bühler, colonel d'état-major, et Ed. Blaser, instructeur en chef du génie.

Choléra. — Vu l'extension du choléra à Marseille et dans les environs, le Conseil fédéral a déclaré en vigueur, pour les parties limitrophes de la France, les mesures prophylactiques de l'année dernière. L'introduction de chiffons, d'objets de literie usagés, de vieux vêtements non lavés, venant de la France, est interdite ; sont exceptés les bagages des voyageurs.

Berne

La paroisse du Saint-Esprit (Berne, ville haute) est appelée à élire un pasteur en remplacement de M. Appenzeller, démissionnaire. Les électeurs *réformistes* se sont réunis lundi soir pour préparer une candidature et organiser la campagne électorale.

Les délibérations étaient dirigées par M. Heller-Bürgi, M. le pasteur Kistler a donné d'abord un résumé des discours échangés au sujet de cette élection dans le sein de l'Association libérale, puis le professeur Langhans a tracé le tableau de l'activité du pasteur *réformé*, prédicateur du christianisme libéral, obligé de frayer la voie aux progrès politiques et sociaux : « Tâche difficile, dit M. Langhans, mais non pas ingrate ni dépourvue de charmes. »

La votation suit les discours ; par 116 voix, M. Schaffroth, pasteur à Berthoud, est désigné comme candidat des électeurs libéraux en religion. On ne sait pas encore sur qui tombera le choix des orthodoxes de la paroisse. Du reste, si l'on en juge par les élections des dernières années, ils seront certainement battus à deux ou trois cents voix de majorité.

***

Le gouvernement vient de recevoir la démission de M. le Dr Landolf, directeur de la station d'essais de chimie agricole.

M. Landolf, est appelé par le gouvernement chilien à présider la station d'essais à la Conception et à occuper la chaire de chimie à l'Ecole d'agriculture de cette ville.

***

La *Suisse libérale* constate que les travaux à l'écluse de Nidau pour l'écoulement des eaux des lacs de Neuchâtel et de Bienne sont arrêtés et elle attribue ce fait à la circonstance que le canton de Vaud serait revenu de son consentement et aurait réclamé un niveau d'un mètre environ au-dessous du niveau actuel cela, dit la *Suisse libérale*, « pour couvrir la faute commise en vendant trop de terrains exondés. »

Berne résisterait aux exigences vaudoises, mais l'entrepreneur soumissionnaire et adjudicataire qui voudrait commencer, n'est pas autorisé à le faire.

Tels sont, dit la *Suisse libérale*, les bruits qui courent. On demande avec instance d'être renseigné.

***

Lundi soir, entre 10 et 11 heures, un incendie a éclaté dans les chantiers de Messieurs Chappuis et Cie, à Nidau. Vers dix heures trois quarts, le cornet donnait l'alarme à Bienne, où une épaisse colonne de fumée et une vive lueur faisaient croire à un danger plus rapproché encore. Bientôt tout le monde fut sur pied.

Le feu a pris, on ignore encore comment, à deux hangars en bois contigus, dont l'un, dit-on, avait été achevé le jour même. Grâce à la sécheresse, tout a flambé comme des allumettes ; de sorte que, quand les pompes sont arrivées sur le lieu du sinistre, il était inutile de songer à éteindre l'ardent brasier. Tous les efforts ont dû se borner à préserver un bâtiment voisin servant d'atelier, et contenant les pièces d'un pont en fer prêt à être monté. Enfin, lorsque les charpentes des hangars en flammes se sont abîmées dans l'embrasement, on a commencé à pouvoir étouffer celui-ci.

Lucerne

Dans la nuit de vendredi à samedi, l'hôtel du Righi-Staffel a été victime d'une acte de basse vengeance ou de jalousie de métier. Pendant la nuit, une main criminelle a jeté du purin dans le réservoir d'eau potable de l'hôtel en question, mettant ainsi en danger la vie et la santé de centaines de personnes. Heureusement le danger a été découvert assez tôt pour que personne n'ait eu à en souffrir. L'analyse chimique de l'eau, faite immédiatement, a constaté la présence du purin. Une enquête se poursuit : l'hôtelier, M. Martin Schreiber, offre une récompense de 1,000 pour la découverte du malfaiteur.

Grisons

Jeudi dernier, la poste qui fait le service de Pontresina à Coire l'a échappé belle. Près de Churwalden, le postillon ayant voulu se lever sur son siège, en tomba si malheureusement qu'il perdit connaissance. Comme il tenait encore les rênes, les chevaux, tirés de côté, s'avancèrent vers le bord de la route, et sans la présence d'esprit du conducteur, nommé Muli, qui se précipita à leur tête et les retint au bon moment, la voiture remplie de voyageurs, était anéantie. Quant à ces derniers, ils n'avaient rien remarqué, et ne s'aperçurent que lorsqu'il fut passé du danger auquel ils venaient d'échapper. Le postillon a eu une main et un pied écrasés.

Vaud

M. E. Lecocq, ancien instituteur à la colonie de Serix, a été engagé par le gouvernement chilien comme directeur de l'école spéciale de lainerie et d'agriculture de Colchagua ; il est chargé, outre l'exploitation du domaine, des cours théoriques et des leçons pratiques. Il partira prochainement avec plusieurs autres professeurs suisses et allemands engagés aussi pour enseigner dans divers établissements publics du Chili.

***

M. de Freycinet et sa famille, en séjour pour quelques semaines à Vevey, occupe à l'hôtel des Trois-Couronnes un appartement isolé de l'hôtel ; il vit très retiré, n'ayant que les rapports nécessaires avec deux secrétaires qui vivent à part ; il se tient au courant de tout ce qui intéresse son département des affaires étrangères ; il travaille beaucoup, il a apporté avec lui un chiffre qui lui permet de correspondre directement avec les ambassadeurs français, comme à Paris ; il a d'ailleurs reçu à Vevey la visite de l'ambassadeur de France à Berne, M. Arago et de M. le général Appert, le re-

---

67 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LA

VENGEANCE D'UN PERE

Par Charles d'AVOLD

— Roderic ! mon prisonnier ! s'écria le comte. Tu paieras de ta vie tes audacieuses paroles.

Caserta s'élança sur Roderic, le poignard levé ; le jeune chevalier, non moins prompt, para le coup et d'une main vigoureuse désarma son adversaire.

— Avoue, jeune téméraire, que Manfred est meurtrier de mon fils.

— Non, comte Caserta, votre fils Antonio n'a péri que par sa seule imprudence et par le crime de son père.

— Parle, dit le comte d'une voix étranglée ; raconte ce que tu sais, explique-moi ce ténébreux mystère.

— Vous n'ignorez pas, seigneur comte, que les jeunes écuyers se permettaient, en leurs loisirs, maintes plaisanteries que le roi songeait rarement à réprimer. Un jour que Manfred était retenu dans ses appartements par une indisposition, nous devisions dans le parc et faisions assaut de bons mots et d'extravagances. C'était à qui ferait la plus audacieuse folie.

Votre fils Antonio se venta qu'il mettrait les vêtements de Manfred et passerait près des hommes d'armes sans être reconnu. On se récria ; il proposa le pari ; nous acceptâmes, sans nous douter de l'issue funeste que devait avoir cette plaisanterie.

Antonio, après s'être aquitté de ses fonctions auprès du roi, se procura adroitement le chapeau, le manteau et d'autres vêtements que le roi portait d'habitude. Le jour tombait ; il passa hardiment près des gardes. Nous le saluâmes, comme nous avions coutume de saluer Manfred. Antonio sortit du château.

La promenade du roi durait une heure. Ce temps passa et Antonio ne rentra pas. Nous commençâmes à nous inquiéter, le moindre retard pouvait amener la découverte de la supercherie ; nous ne savions comment le roi prendrait la chose.

Après trois heures d'anxieuse attente, je sortis avec deux amis à la recherche d'Antonio. Hélas ! nous ne trouvâmes que son cadavre baignant dans une mare de sang, assassiné par...

— Par son propre père ! Oh ! pourquoi la foudre ne m'a-t-elle écrasé, au moment où je me rendais au lieu du crime ! Pourquoi ne me suis-je enlevé cette misérable vie, chargée d'opprobres, empoisonnée par le remords !

— Arrêtez, comte Caserta, interrompit le père Anselmo d'une voix imposante : n'ajoutez pas un nouveau crime à ceux que vous avez déjà commis. Souvenez-vous que la justice de Dieu punit le coupable dans sa faute elle-même. Celui qui ouvre une fosse à son ennemi y tombe le premier. Une seule voie vous reste, la voie du repentir ; si vous la suivez, vous trouverez la paix de l'âme et le calme de la conscience.

Caserta garda longtemps un morne silence. Ses traits convulsés exprimaient le terrible combat qui se livrait en son âme. Enfin il éclata en cris de désespoir.

— Non, il n'est plus pour moi ni pardon, ni paix de la conscience. Voyez ce crâne blanchi ; ses yeux caves me poursuivent ; sa bouche ricane et me jette le nom d'assassin ; cette vision effrayante m'obsède la nuit et le jour. Non, non, Dieu ne pardonne pas au père meurtrier de son propre fils !

Le P. Anselmo saisit les mains du malheureux père et les serra dans les siennes.

— Au nom du Dieux des miséricordes dont je suis le ministre, je vous promets pardon et réconciliation.

Le comte Caserta jeta sur le faux geôlier un regard surpris.

— Qui êtes-vous ? et si vos paroles sont vraies, pourquoi ce déguisement ?

— Noble comte, je l'avouerai sans détour. Je me suis introduit dans votre château dans l'unique dessein de travailler à la délivrance de mes amis Roderic et Ghino. Quoique indigne, je suis prêtre du Seigneur et religieux de l'Ordre de saint Dominique.

— Mon père, béni soit le Seigneur qui vous envoie. Etendez votre main sur ma tête coupable et appelez sur moi la miséricorde divine. Je le reconnais, la justice de Dieu m'a frappé comme je le méritais ; mais dès ce moment, j'abandonne la vie criminelle que j'ai suivie trop longtemps ; je consacrerai le reste de mon existence à réparer mes torts passés ; puisse Dieu accepter ma vie en expiation de mes fautes nombreuses !

Le comte Caserta s'agenouilla et le moine, élevant la main, invoqua sur le pécheur pénitant, ce Dieu qui pardonne au repentir.

Le comte se releva un homme nouveau. Il prit dans ces mains le crâne de son fils, et le baisa.

— Et toi aussi, mon bien-aimé Antonio, tu me pardonneras, puisque Dieu m'a pardonné. Ton âme sans doute a tressailli dans la demeure où Dieu l'aura reçue. Je le jure, je ne reviendrai plus proférer devant toi des paroles de colère et de haine ; je ne veux plus la vengeance, mais l'oubli et le pardon.

Le comte renferma pieusement les restes de son fils dans le bahut de chêne ; ses larmes coulaient abondantes, mais ces larmes étaient douces et son cœur attendri goûtait un bonheur que toutes les jouissances de la vengeance satisfaite n'avaient pu lui donner.

— *Chers amis, dit-il enfin au* P. Anselmo et à Roderic, chers amis, suivez-moi ; vous n'êtes plus mes prisonniers, vous êtes mes hôtes. Que le brave Ghino apprenne sur le champ sa délivrance.

Quelques moments après, le P. Anselmo, Roderic et Ghino se trouvaient réunis, et rendaient grâce à Dieu de ces heureux événements. Le geôlier Bevone seul ne savait quelle contenance prendre ; il eût bien voulu garder rancune au bon P. Anselmo d'avoir mis sa vigilance en défaut. Il n'osa et se contenta de boire quelques pintes pour cacher sa mauvaise humeur.

Le comte Caserta comblait ses hôtes d'attentions. Le P. Anselmo le soutenait de ses con-

présentant de la France à Saint-Pétersbourg, en séjour à Evian.

M. de Freycinet ne reçoit personne, il sort très peu en voiture, marche beaucoup et se livre à de longues excursions sur le lac *dont l'air vif le réconforte et lui plaît.*

***

Le Conseil d'Etat a statué sur la pétition des fabricants d'horlogerie et de bijouterie, et sur celle de l'association des ouvriers ressortissants à la fabrique de bijouterie, demandant que le bureau de contrôle de Genève soit autorisé à faire des essais de commerce concurremment avec des essayeurs-jurés du canton. Il a pris un arrêté autorisant le bureau de garantie et de contrôle des ouvrages d'or et d'argent à faire des essais de commerce (lingots, etc.) et fixant le prix de chaque essai au double de celui du tarif des essayeurs-jurés.

***

Quelques vignerons travaillant l'autre jour dans une vigne en Paleyres (Lausanne) furent saisis d'effroi en croyant constater sur quelques souches malades la présence du phylloxera. Ils s'empressèrent de signaler le fait à qui de droit. M. le professeur Schnetzler immédiatement consulté put heureusement les rassurer et déclarer, après examen, que les souches malades n'étaient pas le moins du monde attaquées par le *terrible puceron. Nous en sommes donc,* cette fois encore, quittes pour la peur, mais nous ne saurions trop recommander à toutes les personnes qui travaillent dans les vignes de redoubler d'attention et de faire immédiatement examiner par des spécialistes les souches qui pourraient leur paraître atteintes d'une maladie suspecte.

Genève

Le *Journal de Genève* annonce avec regret la mort de M. Bozon, curé de la paroisse catholique-romaine de Collonge-Bellerive, emporté à l'âge de 31 ans par une attaque de *rhumatisme aigu. « M. l'abbé Bozon, dit* ce journal, était un homme très éloquent et par ses manières affables avait su s'attirer l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu, quel que fût le culte auquel ils appartinssent. Sa mort a causé un regret général.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Le dimanche en Prusse

Le 23 juillet, le ministre du commerce et de l'industrie, ainsi que celui de l'intérieur ont envoyé une longue lettre à tous les gouverneurs par rapport au repos dominical. A cette lettre était jointe un questionnaire, dont voici les principaux points.

I. En ce qui regarde l'industrie, travaille-t-on le dimanche pour toutes les branches, ou pour quelles branches seulement ?

II. Est-ce qu'on travaille le dimanche d'une manière régulière et continuelle, ou bien d'une manière irrégulière et quelquefois seulement ?

III. Le travail du dimanche a-t-il pour cause le caractèce technique des produits et lequel ? Ou bien quels autres motifs ?

IV. Si le travail n'a pas lieu pour toutes les branches de l'industrie, sur quoi basez-vous cette différence ?

V. Quelles seraient les conséquences de l'interdiction du travail, le dimanche, *a)* pour *les entrepreneurs ; b) pour les ouvriers :* 1° Quelle diminution y aurait-il dans le salaire total de l'année, dans la supposition *qu'une augmentation de paiement n'ait pas* lieu ? 2° Est-ce que cette perte serait compensée par d'autres avantages et lesquels ?

VI. Est-ce que la défense de travailler le dimanche est admissible sans réduction ? Quelles réductions ? Si pas : « pour quels motifs ? »

Pour tout homme bien pensant, cette enquête n'est pas instituée dans le but de favoriser l'observation du troisième commandement de Dieu. Au contraire : on n'y tend qu'à une chose : l'abolition du repos dominical. Cela apparaît plus clairement encore, si l'on fait attention à une phrase de la circulaire ministérielle. Il est dit : « *Dans le cas où l'on défendrait d'une manière générale le travail le dimanche et les jours de fête, pour les branches de l'industrie,* il va sans dire qu'on peut faire des exceptions pour ces branches dans lesquelles le travail s'est fait à ces jours jusqu'à maintenant. » Or, voilà qu'on veut défendre le travail le dimanche et en même temps on excite les patrons à demander des exceptions à une loi qui n'est encore qu'à l'état de projet.

Après cela faut-il s'étonner que les journaux, qui ont toujours été dévoués à la cause du chancelier de fer, ne soient pas, eux non plus, satisfaits du stratagème du prince de Bismarck ? Espérons que le chancelier, se souvenant de la parole de l'empereur, retirera d'une manière ou l'autre cette fameuse enquête qui lui fait très peu d'honneur et qui, par sa portée, nous fait rentrée en plein paganisme.

La fondation Bismark

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie un ordre de cabinet de l'empereur, daté de Gastein, 8 août, approuvant la fondation instituée par le prince de Bismarck avec le produit de la souscription faite à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance, et accordant à cette œuvre la personnalité civile.

Le capital de fondation est de 1 million 200,000 marcs, dont les intérêts sont destinés *à venir en aide aux sujets allemands* qui, sollicitant un emploi de professeur de l'enseignement supérieur et ayant subi les *examens officiels ne touchent pas encore* d'appointements, ainsi qu'aux jeunes gens qui se destinent à l'enseignement supérieur et aux veuves des professeurs dans le même ordre d'enseignement.

Le prince de Bismack est désigné comme administrateur de la fondation, et après lui celui des membres de la famille de Bismark auquel reviendra la propriété de Schœnhausen, berceau de la famille.

L'affaire Rothan

La *Landeszeitung*, journal officiel du gouvernement d'Alsace-Lorraine, déclare que M. Rothan n'a pas été définitivement expulsé.

« Ce n'est pas, ajoute ce journal, pour avoir accepté ou refusé les fonctions de vice-président de la Ligue des patriotes, que le *diplomate français a encouru l'application* d'une loi de son pays restée en vigueur depuis l'annexion.

« *Chaque fois que le* gouvernement a rendu un arrêté d'expulsion, il en a tenu les motifs secrets. »

On assure que M. de Freycinet a promis à M. Rothan de faire une démarche *privée* auprès de M. de Hohenlohe ; on croit que le nouveau gouverneur d'Alsace-Lorraine s'empressera de rapporter l'arrêté pris par M. de Hoffmann.

D'autre part, le correspondant parisien de l'*Indépendance belge* croit savoir que l'affaire Rothan *est en voie d'apaisement.* En tout cas, le principal intéressé a reçu, paraît-il, un avis officieux d'où il résulterait que son expulsion serait l'œuvre d'un bureaucrate subalterne. Cette explication a son côté plausible, puisqu'en somme l'Alsace-Lorraine n'a plus de gouverneur-général depuis la mort du maréchal Manteuffel, le prince de Hohenlohe n'ayant pas encore pris possession de son poste. Quoi qu'il en soit, M. Rothan reste provisoirement à Paris.

La question des Carolines

Le *Morning-Post* apprend de Madrid que l'agitation continue dans cette ville.

Les journaux approuvent hautement la manifestation de dimanche et demandent au gouvernement de réclamer la restitution de l'île Ponapi, occupée par les Allemands.

Le roi, à son arrivée de la Granja, a été reçu avec des démontrations de grande sympathie.

Les nouvelles concernant les manifestations de Madrid et des autres villes d'Espagne ont produit une pénible *impression* à Berlin, et doivent sérieusement compromettre les négociations entre le comte Benomar et le comte Hatzfeldt.

Les factoreries allemandes du Pacifique ont depuis longtemps des succursales aux Philippines, et la publication du Livre blanc sur la Nouvelle-Guinée, qui a soulevé tant de discussions entre l'Angleterre et l'Allemagne, démontre bien que cette puissance est déterminée à protéger les intérêts allemands dans ces îles.

CANTON DE FRIBOURG

Encore la gymnastique... radicale

Le *Confédéré* fait de vains efforts pour persuader au public que la Section fribourgeoise de gymnastique est pure de toute solidarité politique. Nous examinerons *demain la valeur de ses arguments.* L'intervention du *Confédéré* est, par elle-même, une preuve du caractère et des tendances politiques de cette section. Est-ce que l'organe de nos radicaux les plus militants s'échaufferait à ce point pour défendre une Société de gymnastes qui ne leur rendrait pas, de temps en temps, quelques services petits ou grands ? Seuls les naïfs croiront à tant de désintéressement dans une campagne si persévérammentmenée par le *Confédéré* en faveur de la Section fédérale de gymnastique de Fribourg.

Au reste, ce qui se passe à Fribourg s'est produit et se répète dans d'autres cantons suisses. Il faut bien peu connaître le tempérament de nos populations, dans la Suisse romande, pour croire que des jeunes gens sauront toujours faire abstraction des préoccupations si vives et si absorbantes de la politique. Voyez, par exemple, ce qui s'est passé à Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds ? Dans ces deux villes, des sociétés nouvelles de gymnastique se sont fondées assez récemment à côté des anciennes associations. Nous ne savons pas quel a été le motif de la séparation à la Chaux-de-Fonds, mais à Neuchâtel, d'après nos renseignements, la section *Patrie* compterait essentiellement dans son sein des jeunes gens d'opinion libérale, qui ne se plaisaient pas dans le milieu trop radical de l'ancienne Société.

Voyez ce qui vient de se passer de l'autre côté du St-Gothard.

Les Sociétés de gymnastes du Tessin viennent de donner une fête cantonale à Lugano. On n'y a pas seulement fait les exercices nationaux, les exercices aux engins et les exercices libres, on y a aussi parlé, et naturellement on y a parlé politique, et quelle politique !

Comme le dit très bien la *Libertà*, « on a vu les vieux et les jeunes agitateurs politiques monter sur la tribune d'une fête de gymnastes, et de là jeter à l'auditoire le mot de révolution ; on les a vus au moment le plus mal choisi transformer un tournoi pacifique en une assemblée de politiciens et *exciter dans des jeunes cœurs les plus pé*rilleuses passions ! Qui plus qu'eux fait du tort à la gymnastique ? Est-ce les *cléricaux*, les *réactionnaires*, ou plutôt n'est-ce pas ces fanatiques qui rendent suspecte et antipathique au public sérieux et honnête une institution qui, *en elle-même*, dans un pays républicain plus qu'ailleurs, ne devrait rencontrer que de très vives sympathies.

« On veut un subside de l'Etat, on réclame le concours pécuniaire de tous les citoyens, *sans distinction d'opinions religieuses et politiques ;* on parle de la *Société cantonale de gymnastique dont l'accès est libre pour tous*, et puis... et puis on s'en va sur une place publique, jeter sur un auditoire affolé, des injures et des menaces contre le gouvernement du pays, des brocards, des dérisions et des blasphèmes contre la foi religieuse de tout un peuple ! »

L'autre jour, le *Bien public* s'est mis bravement à défendre le gouvernement du Tessin contre la *Liberté* qui ne l'attaquait point. Ah ! le conseil d'Etat tessinois, c'était le cœur et les entrailles de l'organe « modéré » ! Pour un peu, on nous eût fait croire que la *Libertà*, organe du gouvernement de Bellinzone, était la doublure italienne du *Bien public* de Fribourg.

Où est maintenant ce beau zèle ? Pourquoi le *Bien public* ne nous a-t-il pas donné la traduction de ce passage de la *Libertà ?* Le temps de le traduire n'a pourtant pas manqué, car cet article du journal tessinois a paru le 22 août et nous sommes au 27. Le journal « modéré », si plein d'ardeur pour le conseil d'Etat du Tessin quand il n'était pas attaqué, pourquoi est-il devenu subitement de glace quand des attaques violentes et provocatrices se sont produites *et cela dans une fête de gymnastique ?*

Est-ce parce qu'il y a peut-être encore ici ou là, dans le canton de Fribourg, des naïfs assez simplets pour croire qu'on ne fait pas de la politique radicale dans les Sociétés de gymnastique ? Le *Bien public* est assez « modérément » conservateur pour ne pas vouloir gêner les radicaux dans leurs œuvres de propagande. Il réserve toutes ses foudres pour les œuvres de la propagande catholique ou encore pour les associations de défense conservatrice.

M. Bellenot du Landeron, licencié en droit a passé ce matin de brillants examens d'avocat.

Nos sincères félicitations.

La circulaire suivante, adressée au public de la ville de Fribourg, répond à des questions que beaucoup de personnes s'étaient posées, et fournit d'utiles renseignements et des directions pour l'ornementation de la ville. Dans les conditions qui sont indiquées, la décoration des maisons pourra être facile et générale :

M.

Le moment de l'ouverture des religieuses assises du Congrès eucharistique approche. Déjà vous avez fait un accueil des plus bienveillant aux demandes qui vous ont été faites par les Comités des finances et des logements. Le *Comité des décors* vient à son tour s'adresser à vous pour vous prier de bien vouloir rehausser la fête qui se prépare par l'ornementation extérieure de votre maison.

N'est-il pas juste que notre charmante et pittoresque cité se pare de *ses vêtements de* fête, quand de tous les points de l'Europe des hôtes illustres accourent dans ses murs ? N'est-il pas juste qu'elle le fasse surtout au moment où le Roi des rois caché sous les voiles eucharistiques sera porté triomphalement dans ses rues, répandant sur son passage ses bienfaits et ses bénédictions ? Nos chers concitoyens l'ont si bien compris que de tous côtés des demandes de renseignements arrivent à notre Comité. Afin de satisfaire à ce légitime empressement, nous avons décidé de vous communiquer les décisions qui ont été prises.

1° Il n'y aura pas d'illumination de la ville.

2° *Les habitants sont priés de pavoiser leurs* maisons de drapeaux et d'oriflammes, de guirlandes *de mousse et de fleurs, et, s'ils le peuvent* de pieux emblèmes.

3° Sur tout le parcours de la procession (rue du Pont suspendu, Grand'rue, rue de Lausanne, rue du Tir, rue de Romont et rue du Tilleul), on est prié de placer des *mais* (petits arbres) comme à la Fête-Dieu et, au passage du Très Saint-Sacrement, d'orner les fenêtres de lumières et de fleurs.

4° On demande aux habitants de la Grand'rue, pour le jour de la procession, la même ornementation qu'à la Fête-Dieu, au moyen de tapis, etc.

5° Il n'y aura qu'un seul reposoir élevé sur *les Grand'Places par les soins du Comité.*

---

solantes paroles. Roderic demeurait froid et réservé ; il voyait toujours dans Caserta le traire de Céprano, l'instrument principal de la chute de Manfred. Ghino était tout entier à la joie de se voir sain et sauf avec son ami Roderic.

Quelques jours se passèrent ainsi dans une douce intimité. Bientôt cependant de nouvelles préoccupations vinrent *arracher les trois amis* à un repos bien mérité.

La voix de la renommée avait porté jusqu'aux états du roi Charles les bruits des préparatifs de guerre que faisait le jeune Conradin. Plusieurs même assuraient que le descendant des Hohenstauffen *avait déjà passé les* Alpes à la tête d'une nombreuse armée.

Dans toute l'Italie, disait-on, les anciens amis de cette maison s'agitaient ; les Gibelins s'apprêtaient à prendre leur revanche ; les villes arabes, violemment domptées par Charles d'Anjou, n'attendaient qu'une occasion favorable pour se mettre en révolte ouverte. Roderic ne pouvait consentir à vivre dans l'inaction ; il brûlait de ressaisir de ses mains, depuis si *longtemps* désarmées, la lance et l'épée du combat. Un jour n'y tenant plus, il déclara à ses amis qu'il était décidé à partir et à rejoindre l'armée de Conradin.

— Et vous, brave Ghino, ajouta-t-il venez-vous avec moi ? Ghino secoua la tête avec tristesse.

— Vous le savez, cher Roderic, je ne suis plus de ce monde. Les querelles des princes me sont indifférentes. Je vais rétourner dans mes forêts et vivre loin des hommes, là où les échos de leurs bruyantes rivalités ne pourront troubler ma solitude.

Roderic, s'adressant ensuite au bon moine, lui demanda :

— Anselmo, vous dont le dévouement *pour* moi a été si grand, allez-vous me quitter aussi ?

— Oui, Roderic, ma place n'est pas au milieu des guerriers, sinon lorsqu'ils tombent blessés sur le champ de bataille. Je vais rentrer dans mon couvent et me renfermer dans ma cellule ; je ne cesserai d'implorer Dieu, pour qu'il veuille mettre fin à ces tristes *guerres.*

— Priez Dieu pour moi, vénérable moine, dit Ghino, afin qu'il me rende le fils que je pleure.

— Et pour moi, dit Roderic, afin qu'il me fasse retrouver mon père bien-aimé !

— *Je ferai selon vos désirs, chers amis, ré*pondit Anselmo d'une voix émue ; mon cœur m'assure que vos vœux seront exaucés. Confiance en Celui qui peut ramener même des portes du tombeau !

La séparation résolue fut promptement exécutée ; Anselmo partit le premier ; Roderic et Ghino attendaient les armures que leur avait promises le comte Caserta.

Armés enfin de toutes pièces et montés sur d'excellents chevaux, ils quittèrent le château de Caserta. Le comte, toujours sombre et triste, mais calme et résigné, les accompagna à une longue distance, avec quelques serviteurs.

Tous chevauchaient en silence. Ghino et Roderic se sentaient le cœur oppressé plus qu'ils ne voulaient l'avouer. Au dernier moment ils s'embrassèrent avec tendresse, se dirent adieu et prirent congé de leur hôte.

Ghino prit le chemin de sa forêt ; Roderic allait vers Naples ; il voulait, avant de gagner la Lombardie, s'informer du sort de l'infortunée reine Héléna et de sa fiancée Gismonda.

(A suivre.)

Telles sont, M. les décisions de notre Comité.

Nous avons voulu, en demandant, comme à la Fête-Dieu, des arbres et les tapis de la Grand'rue, donner à nos rues le cachet particulier et original que l'on admire chaque année et qui ne manquera pas d'exciter l'intérêt de nos hôtes.

Nous sommes heureux d'ajouter que notre Comité tient à la disposition du public des modèles de décors, tels que : écussons, oriflammes, *emblèmes eucharistiques, guirlandes, etc.* On peut s'adresser à M. Bise, commissaire général, ou à M. Blanc, instituteur.

Persuadés que vous serez heureux, par cet acte de dévotion envers la sainte Eucharistie, de conserver à notre ville son antique réputation de cité religieuse et hospitalière, nous vous remercions d'avance et nous vous prions d'agréer, M. nos respectueux hommages.

Au nom du Comité des décors :

S. Aeby, *conseiller d'Etat, Président.*
G. de Montenach, *Secrétaire.*

Congrès eucharistique. — On demande pour toute la durée du Congrès des **sténographes** habiles. Ils seraient rétribués. S'adresser au *plus tôt* à M. le Rd chanoine Esseiva.

Société des Etudiants suisses

Les membres fribourgeois de la Société qui ont l'intention de prendre part à la fête centrale de Sarnen, les 31 août, 1er et 2 septembre, sont priés de s'annoncer immédiatement auprès du président de la section, Paul Gardian, Grand'Rue, 12, Fribourg. Ils sont priés en outre d'acquitter la note centrale auprès de M. Werder, Rudolph, caissier central, à Bremgarten, afin de pouvoir participer au subside. Les membres qui ne peuvent assister à la fête doivent indiquer aussi au président leurs motifs d'empêchement, qui seront appréciés par le Comité central ; en n'exécutant pas cette condition, ces membres s'exposeraient à l'amende prévue dans les statuts.

Rendez-vous des Etudiants fribourgeois, dimanche 30 août, à 8 heures du soir, au cercle catholique.

FAITS DIVERS

Questions d'étiquette. — On sait que, contre le gré du prince de Galles, la reine Victoria a accordé le titre d'altesse royale à son gendre, le prince de Battenberg, bien qu'il ne soit issu que d'un mariage morganatique. Au grand mécontentement même des Anglais, qui n'attachent pas une grande importance à ces distinctions, il se trouve avoir la préséance sur le marquis de Lorne, un autre gendre de la reine, et qui descend de la première famille d'Ecosse : les Campbell. De plus, la reine vient de recevoir avis que le prince de Battenberg fera bien de ne pas se présenter dans les cours européennes ; en vertu du protocole du congrès d'Aix-la-Chapelle, son titre d'altesse n'y sera pas reconnu, et il ne prendrait même rang que parmi les princes de seconde catégorie.

M. Soussens, *Rédacteur.*

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

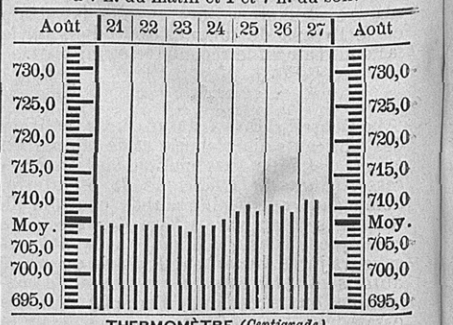

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Août	21	22	23	24	25	26	27	Août
7 h. matin	12	12	10	10	10	11	14	7 h. matin
1 h. soir	18	18	17	20	19	18	20	1 h. soir
7 h. soir	15	14	15	19	17	17		7 h. soir
Minimum	12	12	10	16	10	11		*Minimum*
Maximum	18	18	17	20	19	18		*Maximum*

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité
ORELL, FUSSLI & Cie, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

A vendre pour cause de départ et pour le tiers de sa valeur mille hectares divisible en deux magnifiques propriétés, chacune de 500 hectares terres arables, vigne, bois, prairies, pouvant nourrir plus de 400 bêtes à corne. Fromagerie. Château et belle maison bourgeoise, vastes bâtiments d'exploitation. Bon état ; bonne situation, près ville d'Autriche méridionale. Prix de chaque propriété 130,000 fr. Grandes facilités de payement. — Ecrire *M. F. 10. ZAGRAB. (Autriche).* [O. 547]

ON DEMANDE

1° **A acheter** des bois de construction sur plante ou déjà abattus.
2° **A vendre** un manège et une machine à battre, les deux tout neufs ; le manège d'un système spécial.
3° **A vendre** une pompe à arroser les jardins. Adresser les offres à l'*Agence Orell, Fussli et Cie, à Fribourg*, sous les initiales O. Fr. 381/O. 517.

Plus de punaises, ni cafards.
Remède infaillible et succès complet au moyen de la poudre Hahn de Genève. (O 349)
Dépôt à Fribourg : *Pharmacie* **Pittet.**
Exiger la signature C. HAHN, sur la bande.

INSTITUT CATHOLIQUE DE ST-JOSEPH à Lucerne
Ecole linguistique et commerciale sous la protection de l'Episcopat suisse
Réorganisation complète du Pensionnat et des cours. Directeur ecclésiastique. Surveillance et examens par une Commission spéciale. Réouverture le 1er octobre. Pour ultérieurs renseignements, s'adresser à la **Direction** (O. 532)

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger
CORS AUX PIEDS
cals, durillons, verrues
est selon de nombreuses attestations
l'Acétine
du pharmacien **Wankmiller, à Weilheim.** (O 474) (H 8129)
Prix la boîte : 1 franc 50.
Dépôts : *pharmacies à Bulle :* **A. Bieler, P. Jordan ;** *à Estavayer :* **L. Porcelet ;** *à Châtel-St-Denis :* **H. Weitzstein ;** *à Romont :* **Gust. Comte.** (O 352)

MAUX DE DENTS
Guérison instantanée par les *Gouttes péruviennes* de **F. Bugnon,** médecin-chirurgien-dentiste, à Fribourg.
Prix 1 franc le flacon.
En vente dans toutes les pharmacies.

L'EUCHARISTIE
symboles et poèmes
Extraits des œuvres de Mgr de la Bouillerie
PAR UN DES SES DISCIPLES
Brochure in-12 d'environ 200 pages.
Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'ex.

PENSIONNAT CATHOLIQUE DE JEUNES GENS
près St-Michel à Zoug.
Sous la haute protection de Sa Grandeur Mgr Lachat, archevêque de Damiette et Vicaire apostolique du canton du Tessin.
Gymnase. Ecole technique-commerciale. Cours préparatoire français-italien. Cours d'agriculture.
Pension : 1re table, 500 fr. ; 2e table, 430 fr. Rentrée des cours le **2 octobre.**
Programme gratis et franco. (M. 1446 Z.) (O. 548) **La Direction.**

POUR DRAPEAUX ET ORIFLAMMES

Calicot blanc à 60 centimètres de large	33	ct. le mètre.
» rouge, bleu, vert, citron, même largeur	45	» »
» blanc à 72 centimètres de large	37	» »
» rouge, bleu, vert, citron	50	» »
Satinette rouge, 72 centimètres de large	65	» »
» violette 72 centimètres de large	60	» »

(O. 546/397) Au magasin **F. Jæger,** *Rue de Romont, 258.*

O. I. X. M. V. X.

PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

En vente à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'Rue, FRIBOURG

POUR LE CLERGÉ ET LES SÉMINARISTES

ŒUVRES DE SAINT THOMAS

Doctoris angelici divi Thomæ Aquinatis Sermones et opuscula concionatoria. Parochis universis et sacris prædicatoribus dicata. Et edita a J. B. Raulx, canonico, Vallis-Colorum parocho et decano. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII et des approbations de S. Em. le cardinal archevêque Parocchi, de NN. SS. les évêques de Verdun, de Saint-Dié, de Nancy, etc. 4 vol. in-12. — Prix : 12 francs ; 2 vol. in-8 : *même prix.*

Sancti Thomæ Aquinatis doctoris angelici Quæstiones disputatæ, accedit liber de Ente et Essentia, cum commentariis R. D. D. Thomæ de Vio Cajetani cardinalis. Editio novissima ad fidem optimarum editionum diligenter recognita et exacta. Edition honorée d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. 4 beaux vol. in-8. — Prix : 24 fr.

Sancti Thomæ Aquinatis Summa theologica diligenter emendata, Nicolaï, Sylvii, Billuart et C. J. Drioux notis ornata. Edition classique. 8 beaux, vol. in-8 carré sur papier vergé. — Prix : 36 fr., net : 21 fr.

Sancti Thomæ Aquinatis Summa philosophica, seu de veritate catholicæ fidei contra gentiles. Un fort vol. in-8 carré de 610 pages. — Prix : 6 fr.

Manuale sacri concionatoris, seu sylloge methodica sententiarum plurimarum e sacra Scriptura, S. S. Conciliis, præstantissimis operibus Patrum necnon philosophorum exquisitius excerptarum, par l'abbé Dumont, auteur du *Catéchisme catholique.* 2 beaux vol. in-4 à deux col. — Prix, *franco* : 15 fr.

Bibliorum Sacrorum Concordantiæ, vulgatæ editionis ad recognitionem jussu Sixti V Pontif. Max. bibliis adhibitam recensitæ atque emendatæ, ac plusquam viginti quinque millibus versiculis auctæ insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis locupletatæ cura et studio F. P. Dutripon, theologi et professoris ; octava editio accuratissime expurgata. 1 magnifique volume in-4 jésus de 1512 pages à 3 colonnes, sur papier vergé, renfermant la matière d'environ 20 vol. in-8 ordinaires. — Prix : net 21 fr. ; demi-reliure 5 fr. en plus.

POUR LA PRÉDICATION

Le Catholique, ou la Règle des croyances et de la vie chrétienne, par l'abbé Piètre, curé de Fains (Meuse). 1 fort volume in-8 d'environ 800 pages. — Prix : 4 fr. 50 et 5 fr. *franco.*

Ouvrage revêtu de l'approbation de Mgr Hacquard, évêque de Verdun.

La Mission ou Sermons populaires, pour les retraites et les missions, par le P. Félix Giordano, oblat de Marie, ancien missionnaire. Un fort vol. in-8 de 600 pages. — Prix : 4 fr. 25.

Conférences de Saint-Joseph de Marseille, la Foi, l'Eglise, le Saint-Siège, par le R. P. Vincent de Pascal, des Frères Prêcheurs. 1 vol. in-8 de 450 pages. — Prix : 4 fr. 50.

Conférences sur le livre de Job, par le R. P. Henri Demante, S. J., avec approbation de S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen ; de S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon ; de NN. SS. les

Entretiens sur les livres de Judith et Esther, par le même auteur, avec approbation de S. Em. le cardinal de Bonnechose. Un vol. in-8. — Prix, *franco* : 4 fr.

Le salut par l'Eglise, conférences données à Rochefort-sur-Mer par le R. P. Guibé, de la Compagnie de Jésus. Ouvrage approuvé par NN. SS. de Laval, de Vannes et d'Angoulême. Un vol. in-8 raisin, 290 pages. — Prix, *franco* : 1 fr. 20.

Conférences sur l'Eglise prêchées à Sainte-Croix de Nantes, par le P. Guibé. Un vol. in-12. — Prix : 0 fr. 80.

Le catholicisme au XIXe siècle, considéré en lui-même et dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par Mgr Thomas-Michel Salzano, de l'ordre des Prêcheurs, archevêque d'Edesse, doyen du collège des théologiens ; traduit avec approbation de l'auteur, par M. l'abbé Charles Vallée, chanoine honoraire de l'insigne basilique d'Anagni et de Bisignano, du clergé de Paris. — Prix : 3 fr. ; *franco* : 3 fr. 50.

Sermons du R. P. Antoine Vieyra, jésuite portugais, traduits par l'abbé A. Poirel, prêtre du diocèse d'Amiens. Nouvelle édition. 6 forts vol. in-12. — Prix : 15 francs.

POUR CATÉCHISTES ET POUR FIDÈLES

Catéchisme catholique ou *Questionnaire avec réponses,* par l'abbé Dumont, curé de Saudrupt (Meuse). Troisième édition revue et augmentée. 3 forts vol. in-12. — Prix, *franco* : 10 fr.

Petit traité dogmatique, pratique et liturgique des Sacrements et plus particulièrement de l'Eucharistie et de la Pénitence, où l'on a mêlé un grand nombre de traits historiques, à l'usage des fidèles, par M. l'abbé Cathala. 2 vol. in-8. — Prix, *franco* : 6 fr.

Explication du Symbole des Apôtres, *avec des traits historiques,* à l'usage des Catéchistes et des fidèles, par le même auteur. 2 volumes in-12. — Prix : 5 fr. ; *franco* : 6 fr.

Le catéchisme expliqué aux petits enfants en quarante leçons, précédé d'une étude sur la méthode, par le R. P. Henri Fournel, curé de Benoîte-Vaux. 1 vol. in-12. — Prix : 1 fr. ; *franco* : 1 fr. 15.

Le Catéchisme de Léon XIII, traduit de l'italien par P. L. Bouchon et annoté par P. H. Fournel. Un vol. in-12 de 118 pages. — Prix : 1 fr., et par la poste : 1 fr. 15 cent.

Fin du monde présent, *et mystères de la vie future.* Conférences prêchées à la cathédrale de Chambéry, par l'abbé Arminjon, missionnaire apostolique. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. 1 vol. in-18 jésus. — Prix : 3 fr.

OUVRAGES HISTORIQUES ET HAGIOGRAPHIQUES

Saint Paul, sa vie, ses missions, sa doctrine. — Troisième édition, par M. Marcellin Arnauld, avocat, avec approbation de 23 cardinaux, archevêques et évêques. Avec gravures, portrait et carte, *franco* par la poste : 9 fr. 75 ; avec portrait et carte, *franco* par

Les Borgia, histoire du Pape Alexandre VI, de César et de Lucrèce Borgia, par l'abbé Clément de Vebron. 1 beau vol. in-8 avec quatre belles gravures. — Prix, *franco* : 8 fr. 50.

La Liberté des Tombeaux, ou les cimetières neutralisés en violation du Concordat, par Edouard de Hornstein, docteur en théologie, avec introduction par S. G. Mgr Lachat, évêque de Bâle. Un vol. in-8. — Prix : 2 fr.

La Turquie, par l'abbé Durand, bibliothécaire de la Société de géographie de Paris ; membre des sociétés d'anthropologie, de philologie, de la Société académique Indo-Chinoise ; président de la Société des études catholiques, etc., etc. — Prix : 5 fr. ; *franco,* 5 fr. 70.

Cet ouvrage est la reproduction des cours professés par l'auteur à l'Institut catholique de Paris.

Sainte Thérèse de Jésus *et les épines de son cœur* qui se vénère au monastère des Carmélites déchaussées, à Alba de Tormès, diocèse de Salamanque (Espagne). Ouvrage traduit de l'espagnol par M. l'abbé Olivier, curé de Glaire. 1 vol. grand in-8. — Prix : 2 fr. 50.

Doctrine spirituelle de saint François d'Assise, par le R. P. Apollinaire, franciscain. Un vol. in-8, édition de luxe, papier de Hollande, caractères elzéviriens, illustré de 5 magnifiques gravures. — Prix, broché, *franco* : 5 fr.

Vie de sainte Marguerite de Cortone, nouvelle édition revue et augmentée de réflexions appropriées à chaque chapitre. 1 beau vol. in-18 jésus. — Prix : 1 fr. 50.

Vie du Bienheureux Pierre Canisius, apôtre du XVIe siècle, par le R. P. Canisius Bovet, précédée de la profession de foi jurée par le gouvernement de Fribourg. Un vol. in-12. — Prix : 2 fr.

Sainte Scholastique, son histoire et ses reliques, son pèlerinage à Juvigny-les-Dames, par M. l'abbé Loison, curé de Juvigny. — Prix : 1 fr 25.

Saints de la Suisse française, par l'abbé Genoud, curé d'Yverdon. 2 vol. — Prix, *franco* : 4 fr. 80.

Cet ouvrage, tout à la fois si important et si remarquable, a reçu l'approbation de cinq évêques de Suisse, de Mgr l'évêque d'Annecy et de Mgr Guérin, auteur des *Petits Bollandistes.*

Vie de saint Benoît-Joseph Labre, avec le portrait du Saint, par un prêtre Mariste. Beau vol. in-12. — Prix, *franco* : 2 fr. 50.

Vie populaire de saint Benoît-Joseph Labre, né à Amettes en 1748, mort à Rome en 1783, en odeur de sainteté. Brochure in-18 de 140 pages. — Prix : 40 cent. ; *franco* : 50 cent.

Histoire populaire de saint Laurent de Brindes, général de l'ordre des Capucins, traduit de l'italien du P. Angelico de Civita-Vecchia, du même ordre. Un vol. in-32. — Prix : 50 cent.

Un curé de campagne au XIXe siècle. Vie de Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, par Mgr Emilien Desmousseaux de Givré. 2 vol. in-12. — Prix, brochés : 4 fr. 50. — Edition de luxe avec gravures illustrées : 10 fr.

La servante de Dieu M.-Agnès-Claire Steiner du Côté de Jésus. *Abrégé de sa vie écrit par son ancien confesseur, le R. P. de Reus.* Ouvrage traduit

OUVRAGES DE PIÉTÉ

L'amour du divin crucifié, méditations sur la douloureuse passion de N.-S. J.-C., par le R. P. Clémens, prêtre de l'ordre des Rédemptoristes. 1 vol. in-8. — Prix : 5 fr.

Recueil des écrits de Marie-Eustelle, née le Saint-Palais de Saintes le 19 avril 1814, morte le 29 juin 1842. Deux beaux volumes in-12. — Prix : 5 fr. ; *franco* : 5 fr. 60.

ŒUVRES DE S. ALPHONSE DE LIGUORI

Traduites par le R. P. PLADYS, rédemptoriste.

Les gloires de Marie, 2 vol. in-12, enrichis d'une belle gravure de Notre-Dame du Perpétuel Secours. — Prix : 5 francs ; *franco* : 5 fr. 60.

La pratique de l'amour envers Jésus-Christ, proposée à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. Un beau vol. in-12 orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur — Prix : 2 fr. 50.

Neuvaine en l'honneur de sainte Thérèse suivie d'un traité de perfection, de la même sainte. Charmant volume in-32. — Prix, *franco* : 0 fr. 50.

Les merveilles de Jésus au Sacrement d'amour, par l'abbé Gérardin. 2 beaux vol. in-12. — Prix : 5 fr.

L'âme pieuse dans ses rapports avec Jésus au Saint-Sacrement, par le même. 1 vol. in-12. — Prix : 2 fr.

Le paradis de l'âme chrétienne, méditations et prières, traduit du latin d'Horstius, par M. l'abbé A. Laurent, docteur en théologie. — Prix, broché : 1 fr. 50 ; demi-reliure : 2 fr. 50.

Essai sur la prière considérée comme la clef du paradis, par M. l'abbé Sauveterre, avec l'approbation de NN. SS. les Evêques de Verdun et de Bayonne. 1 vol. in-8 de 254 pages. — Prix de l'exempl. : 3 fr.

L'Eucharistie, chefs-d'œuvre de l'amour divin, suivi des visites au Saint-Sacrement, de saint Alphonse de Liguori, par M. H. Lebon, auteur de *La Communion, c'est ma vie.* In-8 de 348 pages. — Prix, *franco* : 2 fr.

Ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Verdun.

L'Eucharistie, symboles et poèmes, extrait des œuvres de Mgr de la Bouillerie, par un de ses disciples. Brochure in-12 d'environ 200 pages. Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'exemp.

Le Sacré-Cœur de Jésus, exposé théorique et pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. P. Jean-Marie, Franciscain de l'Observance, docteur en théologie. Nouvelle édition. 1 vol. in-18 de 400 p. — Prix, *franco* : 2 fr.

Méditations sur les mystères du Chemin de la Croix, suivies de trois exercices pratiques, par M. l'abbé Cathala, tertiaire de Saint-François. Brochure in-16. — Prix, *franco* : 1 fr. 50.

Nombreux Ouvrages et Opuscules de Propagande.